

Imbroglgio municipal

Les démissions du conseil sont-elles effectives ? Imbroglgio autour de décisions toujours pas entérinées, alors que les intentions se multiplient. Retour sur des heures mouvementées.

Pas moins de 21 démissions, de la part de 16 conseillers municipaux, et de 5 des 8 membres non élus de la liste Unis pour Menton présentée par Jean-Claude Guibal aux dernières municipales : ce sont les documents qui nous ont été transmis hier, en copie d'un e-mail adressé au maire, Yves Juhel.

Ce message, signé « Unis pour Menton », est rédigé par des personnes qui disent faire partie des démissionnaires : « Nous apprenons que M. Yves Juhel n'aurait pas encore transmis la copie intégrale des lettres de démission qui lui ont été adressées mardi 9 novembre. Il devait pourtant le faire "immédiatement" à l'intention de M. le Préfet, conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT », stipule le communiqué, avant de poursuivre : « Ces démissions sont devenues définitives dès leur remise au maire, ce que nous avons formalisé pour vingt d'entre nous par un dépôt en mairie - cachet de réception faisant foi ». Et d'expliquer : « Puisque la nouvelle municipalité prétend ne pas les avoir reçues, nous les lui adressons à nouveau par voie électronique en copie à la presse ».

21 lettres dans un message

En pièces jointes, 21 lettres de démissions (*), datées du 09 novembre 2021, sur le modèle suivant : « Monsieur le maire, Par la présente je vous adresse ma démission de mes fonctions de conseiller



L'élection de mardi, qui fait vivre à Menton de multiples rebondissements.

(e) municipale de la ville de Menton. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive à compter de sa réception. Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée ». Un texte suivi du nom du conseiller ou de la conseillère

démissionnaire, et de sa signature. Toutes ces lettres, (sauf celle de Franc Combe), comportent le tampon du service Accueil/courrier de la mairie de Menton avec la date du 9 novembre 2021, comme preuve de réception. Le chef de file des démissionnaires, l'ancienne première adjointe Sandra Paire, confirme que l'e-mail

provient bien de son équipe.

« Il s'agit du tampon utilisé à la réception de tous les courriers remis à l'accueil de la mairie. Nous avons déposé ces lettres en sortant du conseil. Certains l'ont fait un peu plus tard, vers 17 heures. Seul Franc Combe a envoyé sa démission par mail, ce qui a aussi une valeur juridique. C'est la raison pour laquelle

sa lettre n'a pas été tamponnée » justifie Sandra Paire, avant de poursuivre : « Nous avons fait confiance aux services de la mairie, mais manifestement, l'équipe du maire joue la montre ». Et l'ancienne première adjointe de souligner : « Beaucoup des démissionnaires sont encore appelés par des gens qui tentent de les convaincre de se rétracter. Mais une fois reçue, on ne peut pas revenir sur une démission... »

Contactée, l'équipe du maire Yves Juhel a assuré que ces documents « n'avaient pas pu être validés par le maire », et que toutes les conditions légales n'étaient, à l'heure où nous écrivions ces lignes, pas réunies pour que ces démissions soient effectives.

Le maire, Yves Juhel, devrait apporter des précisions aujourd'hui à ce sujet.

* Les démissionnaires selon les documents transmis à NICE-Matin : Sandra Paire, Martine Caserio, Patricia Martelli, Nicole Zappia, Serge Giacomuzzi, Sophie Eckenberg, Cédric Monteiro, Daniel Allavna, Floriane Cazal, Franc Combe, Gabrielle Bineau, Habiba Paillac, Lionel Brezzo, Frédéric Sicardi, Marcel Gamo, Marie Hill, Marco Sagrada, parmi les conseillers municipaux. Claudette Rebaudq, Elisabeth Benattar, Marie-Thérèse Simoncini, Florence Lagache, parmi les huit personnes restantes non élues de la liste « Unis pour Menton » présentée par Jean-Claude Guibal aux dernières municipales.

Textes :
Yann DELANOË
et Alice ROUSSELOT
Photos :
Jean-François OTTONELLO et DR

Eric Le Floch, le Directeur général des services, a été réintégré

Au milieu des départs, une arrivée. Ou plutôt un retour. Il avait été déchargé de ses fonctions le 28 juillet, par l'ancien maire Jean-Claude Guibal. Le Directeur général des services (DGS) de la Carf et de la Ville, Eric Le Floch, vient d'être rétabli dans ses fonctions par un référé rendu par le Tribunal administratif de Nice le 9 novembre en fin d'après-midi. Soit le jour même de l'élection d'Yves Juhel en tant que maire.



Eric Le Floch.

Jean-Claude Guibal, qui le taxait d'incompétent et l'accusait de déloyauté, n'avait, notamment, pas digéré que son DGS déclenche un « article 40 », et signale au préfet certains « dysfonctionnements » concernant la gestion des Ports par la SPL Ports de Menton, dont Céline Giudicelli, fille de la défunte épouse de Jean-Claude Guibal, Colette Giudicelli, est la directrice.

Des affaires dont le maire décédé le 25 octobre jurait qu'elles étaient fausses, n'hésitant pas à traiter Eric Le Floch de « mythomane ». Des enquêteurs de la PJ étaient venus le 20 juillet perquisitionner jusqu'au domicile de l'ancien maire,

et une enquête pénale est toujours en cours.

« Ce que je sais, moi, c'est que ces investigations sont le fruit d'une dénonciation de M. Le Floch, avait déclaré Jean-Claude Guibal en septembre. Il a fait l'objet d'une procédure de décharge de fonction pour perte de confiance, engagée le 3 juin et portée à connaissance le 30 juin, pour une exécution effective au 1^{er} septembre », avait exposé le défunt maire. Eric Le Floch avait fait un recours

suspension contre l'arrêté de décharge.

« Sanction déguisée »

Le tribunal administratif, estimant notamment que cette procédure à l'égard du DGS de la part de la Ville « constitue une sanction déguisée », a, mardi, annulé l'arrêté pris par Jean-Claude Guibal, qui déchargeait le DGS de ses fonctions. Et il enjoint le maire de Menton, aujourd'hui Yves Juhel, à réintégrer le DGS dans ses fonctions dans les 48 heures de la notification de l'ordonnance du tribunal.

C'est déjà chose faite, depuis mercredi : « Ce jour, 10 novembre 2021, Monsieur Le Floch s'est présenté en mairie au nouveau maire qui a pris acte de la décision de justice, et ce dernier a retrouvé son bureau et la plénitude de ses fonctions en mairie » a écrit, dans un communiqué, Yves Juhel.

« C'est un énorme soulagement, après une traversée du désert de 4 mois, simplement parce que j'avais refusé de cautionner certaines choses... », a déclaré Eric Le Floch, hier.

16 démissions, cinq refus d'être élu, et de futures autres démissions ?

À l'heure actuelle, une nouvelle élection serait rendue obligatoire pour... une voix. Comme un écho au résultat du vote qui avait conduit l'ancienne première adjointe et ses soutiens à démissionner mardi. Yves Juhel remportant 18 voix. Sandra Paire, 17. Mais les calculs sont sans appel : au regard des lettres de démission déjà connues, 16 élus de la précédente majorité ont prévu de quitter l'arène. Auxquels on ajoutera Sébastien Uscher, qui, bien que nouvellement élu adjoint délégué à la transition écologique, a également fait part de son souhait de partir.

Sur le vivier de huit personnes non élues de la liste Unis pour Menton susceptibles d'entrer dans la danse, seules trois n'ont pas notifié vouloir s'en soustraire :

Mauro Colagreco, Christian Tudès et Jacques Asplanato.

21 conseillers sur 35... au mieux

En conséquence, les élus siégeant au conseil municipal seraient, dans le meilleur des cas, au nombre de 21. Mais la loi impose la tenue d'une élection partielle intégrale s'il venait à manquer plus d'un tiers du conseil municipal. Il faudrait donc être... 22 !

Pire, un autre élu de l'ancienne majorité, absent lors du vote (mais représenté), devrait lui aussi transmettre sa démission sous peu à son retour de l'étranger. Hier soir, on apprenait également l'intention de démissionner de Romain Cimeri, pourtant élu dans l'équipe Juhel, chagriné par le fait que les voix de l'opposition aient fait basculer l'élection.